

» Royaume : Qu'elle n'y allistera personne en
» aucune maniere que ce puille être, ni direc-
» tement ni indirectement; mais qu'elle tâchera
» d'empêcher & de prévenir tout ce qui y est
» contraire, pourvû que cela vienne à la con-
» noissance de S. M. Czarienne, afin de don-
» ner par là des marques évidentes d'une ami-
» tié sincere & d'un véritable voisin.

La declaration de guerre que le Heraut d'Armes publia, comme on l'a dit, étoit conçuë en ces termes.

Nous FREDERIC par la grace de Dieu, Roi de Suede, des Gots & des Vandales, Landgrave de Hesse &c. à tous nos fidèles Sujets, Salut. Declaration de guerre.

Les offenses réitérées que la Cour de Russie a faites en differens tems à nôtre Royaume & à nos Sujets, & qui sont exposées ci-dessus, aussi-bien que l'infraction ouverte des Traités & des engagements qui ont subsisté jusqu'à present entre les deux Etats pour notre prospérité & sûreté, & pour celle du Royaume & de nos fidèles Sujets, ne nous ont pas permis de differer plus long-tems, à prendre les armes pour déclarer ouvertement la guerre au Czar, comme nous le faisons par les presentes, en implorant la protection & le secours de la divine Providence. Ainsi, Nous ordonnons qu'à compter de la date de cette Déclaration, toute navigation, commerce, postes, & autres correspondances, sous quelque nom que ce soient, qui se faisoient avec les Provinces, Ports, Villes & Places de Russie, cesseront absolument sous peine de mort. Nous commandons à nôtre Gouverneur Général en Pommeranie, à nos Felt-Maréchaux, Gouverneurs des Provinces, Généraux, Amiraux, Intendants & Commandans, tant par mer que par terre, qu'ils ayent